



Location caution logement vide

Par **Lelong Marine**, le **04/08/2017** à **21:19**

Bonsoir. Désolé de vous reposer la question mais je n'ai pas eu beaucoup de réponse et notre ancien propriétaire nous presse pour avoir notre accord de faire appel a un huissier et imputer le cout au responsable :

Avec mon amis nous avons quitter notre ancien logement il y a 3 semaines avec sur le bail la notification sans retenue sur la caution signé par le propriétaire. Hors aujourd'hui ils nous envoi un message pour donner notre accord afin de faire intervenir un huissier pour constater une infection de puce qu'il veut nous imputer car nous possedons deux chat. Régulièrement traité je peux lui fournir des attestation de mon veterinaire à plusieurs date que mes chats n'étaient pas porteur de parasite.

Que faire ?